



LE PETIT CAUSSENARD

Bulletin d'info Calès N°11 OCTOBRE 2017

LE MOT DU MAIRE

L'été indien nous a quitté, le travail a repris avec force et vigueur, aussi les réunions communautaires se succèdent (dossier PLUIH, commissions des finances, environnement, gemapi fiscalité etc...).

La préfecture nous presse à atteindre le taux de 1 en matière d'effort fiscal, condition obligatoire pour obtenir les subventions et aides d'état tant sur le plan communal que sur le plan communautaire.

Avec un taux à 0.95, CALES fait partie des communes les moins impactées pour une éventuelle revalorisation de ce taux.

L'inquiétude, comme pour l'ensemble des petites communes rurales, porte sur les baisses de dotation budgétaire pour l'exercice 2018 et l'impact de la baisse de la taxe d'habitation et du montant de compensation financière.

Sans être alarmiste nous devons rester vigilants tout en maintenant un niveau d'innovation pour notre commune.

Vous pouvez compter sur ma motivation toujours intacte pour dynamiser notre village ouvert sur le tourisme, même dans la conjoncture actuelle.

Le Maire.

FETE DE CALES

Cette année encore les festivités du mois d'août ont été très appréciées.

Le concert offert par la mairie, le vendredi soir, a remporté un réel succès avec plus de 80 personnes sous le chapiteau.

VOIRIE

Après avoir réalisé l'assainissement du parvis de l'église, nous avons confié à CAUVALDOR la réfection de la route du «couderc» de l'église à la sortie face à l'ancienne école.

Par ailleurs le programme 2018/2019 est en cours d'élaboration et concernerait le dernier tronçon de la route de Couzou à Bonnecoste, route sous école et si possible la route du Bastit jusqu'aux dernières maisons des Granges.

Heures d'ouverture de la Mairie:

Le mardi et le vendredi de 14h à 18 h.

Le mercredi matin à bureau fermé (sauf urgence)

VŒUX DU MAIRE

LA TRADITIONNELLE GALETTE SERA OFFERTE AUX CALÈSIENS LORS DES VŒUX DE MME LE MAIRE LE DIMANCHE 7 JANVIER 2018 À 16H AU FOYER RURAL.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Procédures dématérialisées (voir fiche)

MAISONS DES SERVICES PUBLICS

Sur le territoire lotois il existe 15 Maisons de service au public (**MSAP**) dont

2 sur Cauvaldor

1 à Martel,

1 à Biars s/cère.

Ces **MSAP** ont un rôle très important car elles accompagnent les usagers dans leurs démarches, leur recherche d'informations sur leurs droits, elles sont ouvertes à tout public.

1) MARTEL: Mairie Place des Consuls tel : 0565373003

mairiedemartel@wanadoo.fr

ouvert les mardi, mercredi, jeudi de 9h à 13h et 13h30 à 17h vendredi 9h à 12h

2) CŒUR DE CAUSSE (Labastide- Murat)

Maison communautaire 8 Grande rue du causse CŒUR DU CAUSSE 0565200850

Msap-cccim@orange.fr

Du lundi au jeudi 9h à 12h et 14h à 17h

PLUIH

Dans les jours à venir vous allez recevoir dans vos boîtes à lettre le « CAUVALDOR MAG » comprenant une information sur « la concertation au cœur de la démarche ».

Une erreur s'est glissée p7 sur le lieu de consultation du document.

En effet le registre n'est pas dans les communes mais pour le siège et le pôle territorial dont nous faisons partie, **le registre de concertation est disponible au siège de CAUVALDOR à Bramefond à Souillac.**

CIMETIERE

RAPPEL :

L'OPÉRATION CIMETIÈRE EST TOTALEMENT RÉALISÉE ET A PERMIS DE LIBÉRER QUELQUES PLACES.

LES PERSONNES DÉSIRANT ACHETER DES CONCESSIONS, DANS LE CADRE DES CRITÈRES DÉFINIS DANS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, SONT PRIÉES D'ADRESSER LEUR DEMANDE À LA MAIRIE.